

Qui doit être prévenu immédiatement en cas d'accident de travail dans une entreprise de nettoyage ?

Réponse courte

En cas d'accident de travail, l'article 24.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments impose d'avertir **immédiatement** deux personnes : l'**employeur** et le **délégué à la sécurité**. L'employeur doit ensuite établir et communiquer dans les meilleurs délais les rapports d'accident à l'**ITM** (Inspection du travail et des mines) et à l'**Association d'Assurance Accident** (AAA).

Cette double obligation de notification, interne puis externe, garantit une prise en charge rapide de la victime et une traçabilité administrative de l'accident. Le non-respect de ces obligations expose l'employeur à des sanctions administratives et pénales. La déclaration à l'AAA conditionne par ailleurs l'indemnisation du salarié au titre de l'assurance accident. Le salarié confronté à un danger peut également exercer son droit de retrait.

Définition

La **déclaration d'accident de travail** dans le secteur du nettoyage suit une procédure en deux temps définie par l'article 24.1 de la CCT 2025-2028. Le premier niveau est une notification immédiate à l'employeur et au délégué à la sécurité.

Le second niveau est une déclaration formelle de l'employeur à l'**ITM** et à l'AAA. Cette procédure s'applique à tout accident survenu sur le lieu de travail ou sur le trajet entre deux chantiers de nettoyage.

Questions fréquentes

À quels organismes l'employeur doit-il déclarer un accident de travail dans le nettoyage ?

L'employeur doit déclarer l'accident à l'Inspection du travail et des mines (ITM) et à l'Association d'Assurance Accident (AAA). L'article 24.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 impose ces déclarations dans les meilleurs délais.

Les accidents sur le trajet entre chantiers sont-ils couverts dans le nettoyage ?

Oui, la procédure de l'article 24.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 s'applique à tout accident survenu sur le lieu de travail ou sur le trajet entre deux chantiers de nettoyage, avec déclaration à l'ITM et l'AAA.

Que doit contenir le rapport d'accident dans le nettoyage ?

Le rapport doit décrire les circonstances de l'accident et être établi par l'employeur. Cette documentation accompagne les déclarations à l'ITM et à l'AAA conformément à l'article 24.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028.

Quelles sont les sanctions en cas de non-déclaration d'accident dans le nettoyage ?

Le non-respect expose l'employeur à des sanctions administratives et pénales. La déclaration tardive à l'AAA peut également retarder l'indemnisation du salarié au titre de l'assurance accident, selon le Livre I du Code de la sécurité sociale.

Qui doit être prévenu immédiatement en cas d'accident de travail dans le nettoyage ?

L'article 24.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 impose d'avertir immédiatement l'employeur et le délégué à la sécurité. Cette double notification interne déclenche la procédure de prise en charge de la victime.

Qui est responsable de la déclaration à l'ITM et à l'AAA dans le nettoyage ?

La déclaration à l'ITM et à l'AAA incombe exclusivement à l'employeur. L'article 24.1 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 distingue cette responsabilité de la notification interne par le salarié ou les témoins.

Conditions d'exercice

L'article 24.1 de la CCT définit la chaîne de notification en cas d'accident.

| Destinataire | Délai |
|---|---|
| Employeur | Immédiatement |
| Délégué à la sécurité | Immédiatement |
| <u>ITM</u> (Inspection du travail et des mines) | Dans les meilleurs délais (par l'employeur) |
| AAA (Association d'Assurance Accident) | Dans les meilleurs délais (par l'employeur) |

Modalités pratiques

L'employeur doit organiser une procédure de déclaration efficace.

| Aspect | Détail |
|------------------------|---|
| Notification interne | Le salarié ou un témoin avertit l'employeur et le délégué à la sécurité |
| Premiers secours | Prise en charge immédiate de la victime |
| Rapport d'accident | Établi par l'employeur avec description des circonstances |
| Déclaration <u>ITM</u> | Formulaire officiel transmis dans les meilleurs délais |
| Déclaration AAA | Formulaire spécifique pour la prise en charge assurantielle |
| Conservation | Archivage du rapport et des déclarations dans le dossier sécurité |

Pratiques et recommandations

Afficher sur chaque chantier de nettoyage les numéros d'urgence et les coordonnées du délégué à la sécurité garantit une notification rapide en cas d'accident.

Former les chefs d'équipe à la procédure de déclaration d'accident, y compris la rédaction du rapport circonstancié, accélère le traitement administratif et réduit les risques d'erreur, tout en veillant au port des vêtements de travail sur les chantiers.

Préparer des formulaires pré-remplis de déclaration à l'ITM et à l'AAA, disponibles sur chaque site d'intervention, diminue le délai de transmission.

Analyser chaque accident de travail, même mineur, dans le cadre d'une démarche de prévention permet d'identifier les causes récurrentes et de mettre en place des mesures correctives.

Cadre juridique

| Référence | Objet |
|---|---|
| Art. 24.1 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 | Notification de l'accident de travail |
| Art. <u>L.312-1</u> et s. du Code du travail | Obligations de sécurité de l'employeur |
| Livre I du Code de la sécurité sociale | Assurance accident et déclaration obligatoire |

La notification immédiate à l'employeur et au délégué à la sécurité est une obligation du salarié ou des témoins. La déclaration à l'ITM et à l'AAA incombe exclusivement à l'employeur. Le délai de déclaration à l'AAA est fixé par le Code de la sécurité sociale et son non-respect peut retarder l'indemnisation.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.